

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 15 octobre 2020

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
09.10.2020

Date d'affichage
09.10.2020

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine.

Excusés :

Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie
M. SERAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël
M. POLONIA Alexi qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand

A été nommé secrétaire de séance : CHEVRIER-DELACOSTE Lisette



Délibération n° 2020.98

Objet de la délibération

TABLEAU DES EFFECTIFS – PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable du Comité administratif paritaire en date du 17/09/2020.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi par le Centre de Gestion 74 pour l'année 2020.

Cette modification préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Vu le tableau des emplois de la commune,

Vu l'avis de la Commission qui a débattu sur ce dossier,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'Agent de maîtrise principal territorial à temps complet à compter du 15 octobre 2020.
- la modification du tableau des effectifs de la commune ainsi proposée et annexée à la présente.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, au chapitre prévu à cet effet.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Simon Beerens-Betex
Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

[

COMMUNE DE MORILLON

TABEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Grades existants au sein de la Collectivité	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Durée Temps de travail
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Principal Territorial	A	1	1	TC
Rédacteur Territorial	B	1	Non pourvu depuis le 1 ^{er} .05.2018	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Adjoints Administratifs territoriaux	C	2	2	TC
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien Territorial	B	1	0	0
Agent de maîtrise principal territorial	C	1	1	TC
Agent de maîtrise territorial	C	1	0	TC
Adjoint technique territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Non pourvu depuis le 1 ^{er} .02.2017	TC
Adjoint technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	TC
Adjoint Technique Territorial	C	3	3	TC

Annexe délibération n° 2020.98 du CM du 15.10.2020

Création poste d'Agent de Maîtrise Principal Territorial et maintien du poste d'Agent de Maîtrise Territorial

